

SIA de la Région Est de Clermont- Ferrand

Assainissement non collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Table des matières

1.	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1.1.	PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	3
1.2.	MODE DE GESTION DU SERVICE	4
1.3.	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)	4
1.4.	INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	6
2.	TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	6
2.1.	MODALITES DE TARIFICATION	6
2.2.	RECETTES	7
3.	INDICATEURS DE PERFORMANCE	8
3.1.	TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	8
4.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	8
4.1.	MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES	8
4.2.	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	8

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal

intercommunal

- Nom de la collectivité : SIA de la Région Est de Clermont-Ferrand
- Nom de l'entité de gestion : assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :
 - Contrôle des installations
 - Traitement des matières de vidanges
 - Entretien des installations
 - Réhabilitation des installations
 - Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Billom, Bongheat, Chas, Chauriat, Chavaroux, Egliseneuve Près Billom, Espirat, Estandeuil, Fayet le Château, Glaine Montaigut, Isserteaux, Lempdes, Les Martres-d'Artière, Lussat, Malintrat, Mauzun, Montmorin, Mur-sur-Allier, Neuville, Pont-du-Château, Reignat, Saint-Bonnet-lès-Allier, Saint Dier d'Auvergne, Saint Jean des Ollières, Saint Julien de Coppel, Trézioux, Vertaizon.
- Existence d'une CCSP Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation : (tableau ci-dessous)

Communes adhérentes	Dates de délibération municipale prescrivant le zonage d'assainissement
Billom	08/06/2018
Bongheat	06/09/2005
Chas	04/09/2019
Chauriat	29/05/2007
Chavaroux	15/05/2008
Egliseneuve Près Billom	27/02/2009
Espirat	18/11/2005
Estandeuil	21/09/2019
Fayet le château	28/04/2006
Glaine Montaigut	21/08/2019
Isserteaux	28/09/2001
Lempdes	06/09/2007
Les Martres d'Artière	04/06/2008

Communes adhérentes	Dates de délibération municipale prescrivant le zonage d'assainissement
Lussat	02/06/2008
Malintrat	20/04/2007
Mauzun	-
Montmorin	2002
Mur sur Allier	06/06/2007 (Mezel) - 09/12/2009 (Dallet)
Neuville	31/03/2016
Pont du Château	27/02/2009
Reignat	-
Saint-Bonnet-lès-Allier	21/11/2008
Saint Dier d'Auvergne	08/05/2015
Saint Jean des Ollières	29/05/2009
Saint Julien de Coppel	21/02/2018
Trézioux	-
Vertaizon	01/03/2012

- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 22/12/2020

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Régie par Régie simple**

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 6 605 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 50 075.

	Ratio habitant/abonné	Nombre d'installations autonomes recensées par communes	Population desservie
Billom	1,75	49	86
Bongheat	2,41	115	277
Chas	1,89	2	4
Chauriat	2,04	8	16
Chavaroux	2,19	2	4
Eglise neuve Près Billom	2,16	220	475
Espirat	2,01	10	20
Estandeuil	2,42	183	443
Fayet le château	2,14	167	357
Glaine Montaigut	2,36	272	642

	Ratio habitant/abonné	Nombre d'installations autonomes recensées par communes	Population desservie
Isserteaux	2,18	181	394
Lempdes	2,10	7	15
Les Martres d'Artière	2,31	70	162
Lussat	2,04	21	43
Malintrat	2,20	20	44
Mauzun	2,13	0	0
Montmorin	2,48	167	414
Mur sur Allier	2,43	22	53
Neuville	2,16	165	356
Pont du Château	2,29	76	174
Reignat	2,38	24	57
Saint-Bonnet-lès-Allier	2,35	5	12
Saint Dier d'Auvergne	2,05	224	459
Saint Jean des Ollières	2,01	238	478
Saint Julien de Coppel	2,48	346	858
Trézioux	2,31	257	594
Vertaizon	2,21	76	168
Total		2927	6605

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 13,19 % au 31/12/2021.

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2020	Exercice 2021
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Non
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2021 est de 70 (100 en 2020). Au premier janvier 2021, Billom Communauté a transféré la compétence assainissement non collectif au SIAREC. Les contrôles de bon fonctionnement seront réalisés à partir de l'année 2022.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Tarifs en €	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Compétence obligatoire		
Contrôle de conception, d'implantation pour une installation neuve	60,00	60,00
Contrôle de conception, d'implantation pour une réhabilitation	0,00	0,00
Contrôle de bonne exécution des travaux pour une installation neuve et pour les réhabilitations	90,00	90,00
Contrôle diagnostic pour une installation existante	80,00	90,00
Contrôle diagnostic dans le cadre d'une vente d'une habitation	120,00	120,00
Contrôle diagnostic dans le cadre d'une vente d'un bâtiment industriel	-	240,00
Absence au rendez-vous	30,00	30,00
Refus de visite	majoration de 100% du prix du contrôle	majoration de 100% du prix du contrôle

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice 2021 est la suivante :

- Délibération du 22/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant le contrôle des installations neuves et existantes.

2.2. Recettes

	Exercice 2020			Exercice 2021		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	800,00	-	800,00	11 760,00	-	11 760,00

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service		
Nombre d'installations neuves et existantes contrôlées depuis la création du service	296	2 927
Nombre d'installations existantes contrôlées depuis la création du service		
Nombre d'installations contrôlées non conforme nécessitant une réhabilitation sous 4 ans (priorité 1)	12	558
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (priorité 2)	144	936
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité (priorité 3)	121	339
Refus de visite	19	19
Taux de conformité en %	89,5	

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2021 est de 0 €.

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €
ETAT NEANT	-